



Politique de soutien de la CAR

Résumé

Le présent document expose la philosophie, la politique et les procédures de soutien de la CAR. Les demandes de soutien des membres de la CAR sont toujours les bienvenues, mais nous encourageons également les individus et organisations non membres et non-radiologistes concernés par l'imagerie diagnostique à nous soumettre leurs demandes de soutien.

Soutien de la CAR et utilisation du logo de la CAR

Le soutien de la CAR se définit comme « l'approbation expresse de la portée et des objectifs généraux, du contenu et du processus de planification et de préparation » d'un programme, d'un projet ou d'une initiative. En tant que confirmation de ce soutien, le nom et le logo de la CAR seront affiliés au programme ou à l'événement.

Raisons justifiant le soutien de la CAR

La CAR reconnaît qu'en soutenant certaines activités menées par d'autres organisations ou individus dans le service public ou privé, elle peut également promouvoir ses propres intérêts et ceux de ses membres. Le plan stratégique de la CAR (voir le site Web CAR.ca) comprend cinq piliers : la défense des intérêts, l'éducation, les soins aux patients, la recherche et l'innovation, et l'engagement. En général, les demandes qui se réfèrent à la mission et aux objectifs du plan stratégique de la CAR auront une meilleure chance d'aboutir. De plus, lorsque la CAR offre son soutien aux activités, programmes ou événements liés à l'imagerie, cela peut être avantageux pour les autres médecins et professionnels de la santé concernés par le domaine. De même, la CAR invite les individus et les organisations non radiologistes à lui envoyer des demandes de soutien pour leurs activités, programmes et événements afin de promouvoir les intérêts de l'imagerie diagnostique et médicale de manière plus générale.

Le soutien de la CAR signifie que l'association fera la promotion du programme éducatif. La CAR plaidera également en faveur de l'initiative en s'appuyant sur ses lignes directrices et les leaders d'opinion de son groupe d'experts en cas de question liée aux meilleures pratiques nationales en matière de radiologie au Canada. Si la CAR n'est pas en mesure de soutenir l'initiative de façon officielle, elle peut suggérer des membres individuels ou d'autres organisations aux demandeurs.

Demandes de soutien financier

Les demandes adressées à la CAR doivent tenir compte des principes régissant les demandes de soutien. Le soutien de la CAR comporte des risques inhérents à l'association du logo et de la réputation de la CAR avec un tiers. Sauf en cas exceptionnel, les demandes de soutien financier doivent être examinées dans le cadre du plan stratégique de la CAR et doivent s'accorder avec le cycle budgétaire de la CAR. Le budget de l'année suivante est présenté lors de la réunion du Conseil de septembre.

Critères d'admissibilité – Processus de demande de soutien

1. Un membre en règle de la CAR doit faire partie de l'initiative proposée.
2. La proposition doit promouvoir la mission de la CAR.
3. Le contenu doit être principalement destiné à la communauté de la radiologie au Canada.
4. La proposition doit avoir une portée nationale ou régionale, ou être reconnue comme étant d'une importance majeure pour la CAR et ses membres.
5. Le programme, le contenu ou l'initiative doivent être exempts de tout intérêt commercial.

6. Les noms de toutes les parties concernées par la planification ou le financement du programme ou du projet doivent être divulgués.
7. Le [Formulaire de demande de soutien de la CAR](#), qui comprend une description détaillée de la proposition, doit être dûment rempli.

Processus d'approbation

Seules les soumissions effectuées par le biais du [Formulaire de demande de soutien de la CAR](#) seront acceptées. Une fois la demande de soutien envoyée, le Comité de direction de la CAR l'examinera lors de la prochaine réunion prévue pour évaluer si la proposition répond aux critères décrits ci-dessus. Une lettre de décision officielle sera remise par la CAR, détaillant les prochaines étapes, le cas échéant.

** Veuillez noter que l'organisation ou l'individu demandeur peut être invité à faire une présentation officielle devant le Conseil d'administration de la CAR si le Comité de direction le juge nécessaire.*

Considérations importantes

Aucun acte de promotion, de communication ou de marketing impliquant le soutien de la CAR n'est permis tant que l'initiative n'a pas été formellement examinée et approuvée par le Conseil d'administration de la CAR. L'utilisation du logo de la CAR ou la notification écrite du soutien de la CAR sont strictement interdites à tout moment sans l'autorisation officielle de la CAR.

Une fois l'autorisation reçue, l'organisation ou l'individu demandeur doit consulter la [Politique en matière de marketing et de communications de la CAR](#) et demander l'approbation du directeur du marketing et des communications pour l'utilisation du nom et du logo de la CAR.

Liste de contrôle

Cette liste de contrôle aidera à garantir l'inclusion de toutes les informations pertinentes requises pour le processus d'examen.

Renseignements requis	
Nom de l'initiative :	
Organisation responsable de l'élaboration et du soutien financier de l'initiative :	
Nom(s) de la ou des personne(s) responsable(s) de l'élaboration de l'initiative au sein de l'organisation :	

Renseignements supplémentaires concernant le projet		
Date de sortie proposée :	Date de lancement proposée :	Date de diffusion proposée :
Promotion – la CAR est-elle invitée à participer?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Mode de diffusion (par exemple, publicité dans le CARJ) :		
Langues disponibles :	<input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Les deux	



Accessible par le biais des médias (papier, Internet, etc.)?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Si oui, veuillez préciser :		

Autre		
Les attentes des parties concernées sont-elles définies dans la proposition?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
La proposition comprend-elle une description précise de la façon dont le nom et l'identité visuelle de la CAR seront utilisés?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
La collaboration pour le lancement ou la diffusion a-t-elle été clairement définie?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Les besoins potentiels en matière de soutien financier ou de personnel de la CAR ont-ils été clairement définis?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Soutien accordé sur la base de l'examen et de l'approbation du Comité de direction de la CAR :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Le facteur temps (quatre à six semaines pour évaluer la demande) a-t-il été pris en compte?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
La décision du Comité de direction est-elle finale?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Y a-t-il des coûts imprévus (par ex. les honoraires des examinateurs, les frais d'administration, etc.)?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Si oui, veuillez préciser :		
Le demandeur a-t-il fait une demande de soutien commercial?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Si oui, veuillez préciser :		
Y a-t-il d'autres parties concernées par ce programme?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Si oui, veuillez préciser :		

Évaluation de projets ayant déjà fait l'objet d'une demande

Si une demande de soutien concerne un projet ayant une portée pluriannuelle, lors du processus d'évaluation, le Comité de direction de la CAR peut déterminer si le soutien de la CAR doit être revu annuellement. Si le projet doit être examiné sur une base annuelle, la même liste de contrôle et les mêmes critères décrits ci-dessus seront utilisés pour les évaluations ultérieures afin d'arriver à une décision.

Lorsqu'un projet achevé ou terminé ayant déjà été approuvé ou proposé fait l'objet d'une nouvelle demande de soutien auprès de la CAR, les mêmes critères et processus décrits ci-dessus seront utilisés pour la réévaluation.

Approuvé par le Conseil d'administration de la CAR le 26 avril 2018, révisé le 31 janvier 2020.

Adapté des politiques de soutien du Collège des médecins de famille du Canada et de la Société canadienne de cardiologie.

